



# Le dispositif pHARe du collège

La prise en charge des situations de harcèlement en établissement scolaire

## QUI ?



### L'équipe ressource pHARe

Une équipe composée de personnels de l'établissement (principal.e, professeur.e, d'Assistant.e d'éducation (AED), Conseiller.ère Principal.e d'Education (CPE), Assistant.e social.e, infirmier.e, psychologue de l'Education nationale)

## COMMENT ?



### En menant des entretiens

- de l'enfant victime
- de(s) auteur(s) présumés de faits de harcèlement
- de témoins

### En prenant des mesures de protection de la victime

- informer les professeurs de l'élève, les assistants d'éducation et la CPE
- vigilance accrue en cours et pendant les récréations, les repas à la demi-pension
- contacts réguliers avec un adulte de l'établissement pour s'assurer que la situation s'améliore
- intervention auprès des élèves intimidateurs si besoin



### En étant en contact avec les parents de l'enfant victime pour les tenir informés :

- des mesures de protection
- de l'évolution de la situation